

indiquent que le gouverneur rappelé, dévoué à Malte, jouissait dans son ordre d'un certain prestige."<sup>1</sup>

Quant à la règle des trois ans, elle ne fut jamais mise en pratique que pour d'Ailleboust, et M. de Lauzon, pour son compte, de 1651 à 1657, en doubla la limite.

"En 1648, les Iroquois saccagent le pays des Hurons qui se firent Iroquois et grossirent leur parti. Ils viennent à Montréal, font mille trahisons, demandent à parler de paix. On fit un moulin, un fort. Ils ne tuèrent qu'un seul homme, en blessèrent beaucoup."<sup>2</sup> Tout le Haut-Canada fut abandonné par les Hurons et les Français; les Algonquins de la rivière des Algonquins (l'Ottawa) disparurent en 1650. Ces derniers n'étaient guère au-delà de 3,000 âmes, mais les Hurons en comptaient bien 10,000 et les Iroquois autant.

La pénible situation des affaires de la colonie n'était point un mystère pour ceux qui attaquaient ainsi nos alliés, et ces alliés eux-mêmes n'étaient ni en état de se défendre chez eux ni de nous prêter main-forte en se repliant sur le Bas-Canada.

Le 5 mars 1648, un arrêt du conseil du roi régla le gouvernement du Canada.<sup>3</sup> Cette fois, la "constitution," sous le nom de *Conseil de Québec*, était destinée à vivre quinze ou seize ans, contrairement à celles de 1645, 1646, 1647, qui n'avaient pas duré six mois chacune.

"On sait que les gentilshommes s'insurgèrent contre le règlement de 1647 qui leur enlevait leur gagne-pain, et entreprirent de le faire révoquer. Alors, ce même automne (1647) il y eut une nouvelle délégation des représentants des diverses classes. Les gentilshommes remportèrent cette fois (1648) une grande victoire; trois des leurs furent nommés au Conseil; les appointements du gouverneur général furent réduits de 25.000 livres à 10.000; ou démembra son autorité en rendant le gouverneur des Trois-Rivières indépendant avec un salaire fixe de 3.000 livres.

"Mais Villemarie—aussi bien que les jésuites—sut maintenir sa position. Il est vrai que les appointements de son gouverneur furent réduits de 10,000 francs à 3,000, mais voyez comme elle sut bien compenser cette perte: elle fit nommer comme gouverneur général, en remplacement de M. de Montmagny, Louis d'Ailleboust, le bras droit de Maisonneuve, et il fut entendu qu'à l'expiration de sa charge, le gouverneur siégerait au Conseil. Ce poste élevé allait lui permettre de secourir puissamment la colonie de Montréal."<sup>4</sup>

<sup>1</sup> J.-Edmond Roy, *L'Ordre de Malte en Amérique*, pp. 40, 41, 42.

<sup>2</sup> Belmont, *Histoire du Canada*, p. 5.

<sup>3</sup> Voir Faillon, II, 93-5.

<sup>4</sup> M. de Montmagny avait été tenu de maintenir à ses frais un lieutenant-gouverneur à Trois-Rivières. (Faillon, *Histoire de la Colonie*, II, 88.)

<sup>5</sup> Léon Gérin, dans *La Science sociale*, 1891, p. 563.